

Étaient présents :

Alain CARRÉE  
Agnès CHAPUIS  
Agnès De FARIA  
Bruno DELATTRE  
Danièle DELCOURT  
Jean LÉONÉTOU  
Catherine PALLADITCHEFF  
Dominique ROUANET

Étaient excusés :

Véronique BAUDIN  
Diégo CALABRO  
Muriel CLÉMENT-DEBRUYNE  
Hervé CHODORGE  
Hubert GAIN  
Nathalie GATESOUS  
Bernard GOUTTEFARDE  
Anne HANQUIER  
Geneviève LEVRON-DELOSTAL  
Valérie PAPARELLE  
Nathalie PINTO  
Michelle RUSTICHELLI  
Jacques TOURNAYRE  
Frédérique YONNET  
Snejana WALZ

Equipe FEHAP :

Florence LEDUC  
Virginie PREYSSAS  
Marie-Laure LAGANDRÉ  
Sandra LUCIANI

Introduction

Alain Carrée accueille les membres de la Commission Formation et Virginie Preyssas qui succède à Marion Biju. Il présente l'ordre du jour.

Point n°1 : Retour sur les groupes de travail :

**a- Les enjeux stratégiques de la formation (fiche pratique) :**

Éléments de contexte

Suite au groupe de travail sur les enjeux de la formation professionnelle du 10 janvier, une fiche pratique « **la mise en œuvre de la formation professionnelle** » a été créée, l'idée principale était de donner des clés aux adhérents, pour leur permettre d'utiliser tous les dispositifs et de démontrer que la formation n'est pas une simple obligation mais un instrument au service des organisations.

Éléments de discussion

Le document correspond aux attentes des membres de la commission formation, ils trouvent cet outil très opérationnel. Florence Leduc insiste sur l'importance de la diffusion de cette fiche aux adhérents et propose de l'envoyer avec une accroche qui les inciterait à la consulter, à l'utiliser. Les membres valident la fiche pratique et soumettent également l'idée d'une plaquette.

Éléments de conclusion

- Relecture et diffusion de la fiche pratique : un mail à l'ensemble des adhérents (« comprendre les dispositifs de la formation » ou « mieux utiliser les fonds de la formation »)
- Discussion avec la Directrice de la Communication de la FEHAP sur l'éventuelle création d'une plaquette.

## Point n°2 : L'offre de formation continue de l'Institut de Formation Supérieure des Cadres Dirigeants (IFSCD)

### Eléments de contexte

Cf. fiche L'Institut de Formation Supérieure des Cadres Dirigeants en annexe

### Eléments de conclusion

Il serait intéressant d'associer de plus en plus des personnes formées à la FEHAP à la Commission Formation pour créer plus de contenu de maillage sur les formations supérieures. L'Institut va proposer aux Directeurs, directeurs adjoints et Administrateurs, des formations labellisées Institut à haute valeur ajoutée et spécifique PNL, sous forme de séminaires (3 fois 2 jours dans l'année) sur le Plan de retour à l'Equilibre ou l'Innovation Stratégique (qui devra faire l'objet d'un appel à candidatures) ou encore les Partenariats Etrangers.

## Point n°3 : L'offre de formation FEHAP

### Eléments de contexte

Le nouveau « cycle de formation intermédiaire » de 14 jours fonctionne très bien, 18 personnes sont inscrites : il répondait réellement à un besoin. Les profils se partagent entre des cadres de santé qui évoluent sur des postes d'encadrants et des personnes fonction support qui visent, elles aussi, des postes d'encadrement.

Sont proposées cette année comme formations : Offre Santé Mentale, contrat de génération, formation DRH dans un contexte de changement. Le catalogue 2014 distinguera plus ce qui est lié aux questions de tarification, de qualité et d'évaluation, d'éducation thérapeutique et d'évaluation des patients, des pratiques professionnelles.

### Eléments de discussion

Est débattu l'opportunité du futur compte personnel de formation, la question d'une validation des acquis professionnels qui ne passerait pas forcément par les diplômes. Est posée également la question du traitement par la CCN51 des personnels non cadres de santé qui sont sous-valorisés par rapport aux personnes qui ont suivi l'école des cadres, en termes de rémunération, de carrière ou de mobilité.

## Point n°4 : L'actualité du Réseau des Organismes de Formation FEHAP

### Eléments de contexte

Aujourd'hui le Réseau des Organismes de Formation FEHAP comptabilise 53 organismes de formation soit 13 organismes de plus depuis la création du site internet du Réseau (25 janvier 2012).

### Les nouveautés :

- ⇒ L'onglet « **Actualités** », qui regroupe toutes les informations importantes à diffuser aux organismes (**exemple** : sur des thèmes précis tel que le Développement Professionnel Continu, ou les prochaines rencontres du Réseau, mais également lorsqu'un organisme souhaite diffuser des informations qui peuvent intéresser les autres organismes (**exemple** : Journée de formation).

Une extraction de l'actualité est envoyée par mail aux membres du Réseau à chaque fois qu'une nouvelle information est mise en ligne sur le site.

- ⇒ L'onglet «**Actions**», qui regroupe toutes les prochaines rencontres du Réseau (**exemple** : Groupes de travail, formations, réunions plénières). On peut désormais télécharger directement le bulletin d'inscription en ligne.
- ⇒ Puis toujours cet espace «**privé**» qui regroupe tous les travaux des groupes de travail et les comptes-rendus des réunions.

### Eléments de discussion

Les membres constatent que le site du Réseau des Organismes de Formation FEHAP est un très bel outil, fruit des échanges et des travaux entre les organismes et la FEHAP.

### Eléments de conclusion

- Présentation des statistiques selon différents critères (Autonome-rattaché / Formation initiale – continue – mixte etc.) à la prochaine commission formation.

## Point n°5 : le DPC

### Eléments de contexte

3 employeurs seulement dont la FEHAP (Florence Leduc) sont représentés à l'OGDPC, les libéraux sont surreprésentés.

A ce jour, nos adhérents ne s'inscrivent pas en ODPC, ce qui constitue un problème. Certes la mise en œuvre du DPC et la compréhension du concept ne sont pas aisées, mais c'est une obligation pour les employeurs de donner aux salariés les moyens de suivre les actions de DPC et de récupérer les attestations de DPC.

Les moyens financiers donnés aux médecins libéraux semblent disproportionnés par rapport à ceux attribués aux médecins exerçant dans le public et dans le privé non lucratif.

La FHF a signé en direct une convention avec l'Industrie du Médicament.

Le Conseil Scientifique de l'OGDPC qui valide les actions de DPC n'est constitué que de médecins, ce qui n'est pas judicieux.

Le Conseil de Surveillance doit veiller à l'avancée de la mise en œuvre du DPC. Il s'est doté d'un bureau dont la Fehap fait partie, avec là encore une surreprésentation des libéraux. L'OGDPC enregistrera en priorité les établissements, puis les organismes de formation déjà préenregistrés.

### Eléments de discussion

Les adhérents manquent d'aide par rapport à la nécessité de formaliser leurs pratiques pour s'adapter au DPC.

La Fehap fait le maximum pour informer au mieux tous les adhérents et sort son prochain PSS (mi-juin) sur le sujet. Il sera largement distribué.

### Eléments de conclusion

- Préparation d'un courrier à la signature d'Unifed au cabinet du Ministère pour nous inquiéter de l'enveloppe financière insuffisante allouée aux médecins du secteur PNL.
- Inscription de l'Of FEHAP comme Organisme de DPC.
- Envoi régulier de toute nouvelle information sur le sujet.

L'Unifed doit clairement exercer sa mission de surveillance sur le DPC et sa mise en œuvre.

## Point n°6 : Projet de collaboration avec UNAFORIS

### Eléments de contexte

Virginie Preyssas présente le projet de collaboration entre la FEHAP et UNAFORIS. UNAFORIS s'est créée pour une approche transversale des formations sociales et par la création de plateformes régionales. Cela représente 15000 stagiaires et 14 diplômés. Trois personnes sur 4 formées à des diplômes sociaux sont formées par UNAFORIS ; Comme la FEHAP, ils souhaitent contribuer à une offre de qualité ; pour se faire, il y a un intérêt à coopérer, à rapprocher l'action sociale et la santé. Ayant pris la mesure de leurs valeurs communes, de la volonté de promouvoir la qualité et l'objectif de mailler le territoire, les 2 organisations ont décidé de se rapprocher et de signer un protocole d'accord comportant plusieurs volets. Par ailleurs, il est question de signer un accord cadre commun UNAFORIS et accords sanitaires, pour une labellisation dans le cadre de la CPNE ; Cela nécessite donc une actualisation en cours de l'accord sanitaire, entre la FEHAP, la Croix rouge et UNICANCER.

### Eléments de discussion

Les membres de la commission donnent un avis favorable, et pensent que cela permettrait une consolidation de notre présence en région. D'autres membres ont constaté localement des tensions avec UNAFORIS, avec un constat de difficultés de travailler ensemble dans les régions.

### Eléments de conclusion

Validation du projet par le CA.

## Point n°7 : L'Observatoire – L'enquête emploi : Déclinaison régionale et appropriation

### Eléments de contexte

Les portraits régionaux sont parus, ils sont à affiner au niveau local. 4 inter-régions ont déjà eu lieu rassemblant les représentants DRP et DR-CPNE. L'enjeu est très fort : il persiste une difficulté à recruter dans toutes les régions sur certains métiers, alors que le chômage est très important. Il faut réduire cet écart. Le projet est porté par la Branche, c'est elle qui donne les orientations politiques à Unifaf. Les DR-CPNE demandent une augmentation de moyens. La FEHAP souhaite être à moyens constants dans ses dépenses conjuguées pour les DRP et DR-CPNE.

### Eléments de discussion

Les groupes de travail se multiplient de façon déraisonnable. Il faut que les DRP Unifaf cessent de faire le travail des administrateurs des établissements en région. Il est important que les messages soient directement transmis à la CPNE-FP sans l'intermédiaire d'Unifaf, ce qui était le cas avant. Dans le cadre de la mise en place du Plan Régional d'Actions, il faut trouver un équilibre entre ce que peuvent donner respectivement la CPNE et la DR-CPNE. Suite à l'exclusion de toutes les personnes ayant parti liée à un OF, on constate un appauvrissement du point de vue technique des groupes de travail. Les directeurs, administrateurs des établissements ont besoin d'être alimentés pour ces nouvelles missions.

Il nous faut avoir plus de clarté par rapport aux missions de chacun, Unifaf et CPNE.  
Comment Unifaf peut-il être mandaté ?

## Point n°8 : L'activité d'UNIFAF

### Eléments de contexte

Les Organisations syndicales ont finalement accepté qu'on retienne la Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective (POEC), financée par Pôle emploi.

Le FPSPP a lancé un appel à projet sur la POE collective (cf. CAP 23 avril).

Le Rapport de l'IGAS (non encore publié (cf. CAP 23 avril), s'appuie sur la loi et préconise une mutualisation au premier euro. Il conteste donc notre droit à tirage de 80%.

Le rapport préconise également la suppression du plafonnement des cotisations à 32 000€.

La DGEFP décidera de suivre ou non les recommandations faites.

Les frais de gestion d'Unifaf sont trop élevés ; le dépassement annoncé est de 4 millions et demi, voire 5 millions, sur les 33 Millions de frais de gestion.

L'Opcas est engagé dans un gros travail de réorganisation avec l'aide d'un cabinet. Une piste serait la création de plateformes interrégionales. Une autre piste est une démarche commerciale dynamique visant à augmenter considérablement les versements libres des entreprises. Il y a volonté de continuer à former les personnels d'Unifaf pour mieux les adapter aux changements, notamment aux nouvelles missions des Opcas.

A partir de septembre, la CPB va travailler sur un nouvel accord formation de la Branche, avec comme volonté notamment la simplification de fonctionnement du fonds d'intervention.

## Point n°8 : Calendrier.

⇒ **Commission Formation** - le **2 octobre 2013** de 10h00 à 16h00

	Date d'échéance	Réaliser par	Validé par	Etat
<b><u>1/ Envoyer le compte-rendu :</u></b>				
- de la commission formation à ses membres.....	juin 2013	SL	FL	A faire
<b><u>2/ envoyer :</u></b>				
- les notes de séance relatives aux CAP UNIFAF.....	continu	VP	FL	continu
- la fiche pratique « la mise en œuvre de la formation professionnelle » ....	juin 2013	VP/SL	FL	A faire
- courrier à la signature d'Unifed (enveloppe financière) .....	mai 2013	VP	FL	A faire
<b><u>3/ Informer les membres de la commission formation:</u></b>				
- sur les évolutions du réseau des organismes de formation.....	Continu	FL/MB	FL	Continu
- sur le suivi de l'enquête emploi 2012.....	Continu	FL/MB	FL	Continu
- sur le partenariat avec UNARORIS (+ projet à validation du prochain CA)	Continu	FL/VP	FL	Continu
- veille juridique des textes sur le DPC .....	Continu	FL/VP	FL	Continu
<b><u>4/ Rendez-vous avec la Directrice de la Communication de la FEHAP sur l'éventuelle création d'une plaquette de la fiche pratique « la mise en œuvre de la formation professionnelle :</u></b>	mai/juin 2013	FL	FL	A faire
<b><u>5/ Élaborer les statistiques sur les Organismes de Formation FEHAP</u></b>	2 octobre 2013	SL	FL	A faire
<b><u>6/ Formations spécifique PNL proposées par l'Institut aux directeurs</u></b>	2013-2014	FL/Vera	FL	A faire
<b><u>7/ Courrier à la signature d'Unifed sur le DPC</u></b>	Juin 2013	VP/SA	FL	A faire
<b><u>8/ inscrire le Centre de Formation FEHAP à l'OGDPC</u></b>	mai 2013	VP	FL	A faire

**Compte-rendu**

Rédigé par : Sandra LUCIANI et Virginie PREYSSAS  
le 10/05/2013

Validé par : Florence LEDUC le 10/06/2013  
: Alain CARRÉE le 11/06/2013